



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 609-03-2024

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 mai 2024, le conseil a adopté le règlement numéro 609-03-2024 Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 609-2023 tel que déjà amendé afin de réviser les sanctions particulières à l'abattage d'arbres.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 11 juin 2024.
- 3- Le règlement numéro 609-03-2024 entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois de  
JUN deux-mille-vingt-quatre.**

Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau